

**COMITE TERRITORIAL DE RUGBY
DE LA REUNION**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 30 juin 2025

Cabinet ACP

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de la Réunion
06, rue Pasteur
97400 Saint Denis
B 479 736 316 RCS Saint Denis



06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE LA REUNION

18, Route Philibert Tsiranana
97490 SAINTE CLOTILDE

Exercice clos le 30 juin 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames et Messieurs les Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE LA REUNION » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels dans la partie « Faits marquants de l'exercice », concernant la situation financière et l'engagement de la direction du CTR à redresser la situation financière.



06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante sur le tableau relatif aux délais de paiement des factures reçues et non réglées au 30 juin 2025 : la ventilation par tranches des factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice ne concorde pas avec la comptabilité.

En application de la loi, nous vous signalons que les comptes clos le 30 juin 2024 ainsi que notre rapport sur ces comptes n'ont pas été publiés sur le site de la Direction de l'Information Légale et administrative conformément aux dispositions du décret n° 2009-540 du 14 mai 2009.



06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion ;
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;
- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Denis, le 30 septembre 2025

Le commissaire aux comptes,

ACP
ACP
Société de Commissariat aux comptes
SAS au capital de 7 500 €
6 Rue Pasteur
97400 SAINT-DENIS
Siret : 479 736 316 00049 – APE : 6920 Z

Patrick PATCHEZ

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2025 12			Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	3 410	3 410				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	134 730	42 751	91 979	97 369	5 390	5.54
	Installations techniques Matériel et outillage	63 692	41 750	21 942	32 976	11 034	33.46
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	755		755	755		
	Total I	202 587	87 911	114 675	131 099	16 424	12.53
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 630		3 630	2 088	1 542	73.86
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	301 815		301 815	174 176	127 638	73.28
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Disponibilités	13 174		13 174	11 654	1 520	13.04
	Charges constatées d'avance (2)	20 211		20 211	4 305	15 907	369.53
	Total II	338 831		338 831	192 223	146 607	76.27
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	541 417	87 911	453 506	323 323	130 183	40.26

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2025 12		Exercice N-1 30/06/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	15 245		15 245			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau	164 598		95 887		68 711	71.66
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	49 417		68 712		19 294	28.08
	Situation nette (sous total)	198 771		149 354		49 417	33.09
	Fonds propres consommptibles						
	Subventions d'investissement	26 603		35 291		8 688	24.62
	Provisions réglementées						
	Total I	172 167		114 062		58 105	50.94
	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
PROVISIONS	Fonds dédiés						
	Total II						
	Provisions pour risques	3 578				3 578	
DETTE (I)	Provisions pour charges						
	Total III	3 578				3 578	
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
DETTE (I)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 264		1 984		1 280	64.54
	Emprunts et dettes financières diverses	197 780		127 706		70 073	54.87
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	78 387		49 424		28 963	58.60
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	50 612		39 980		10 632	26.59
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	160 219		161 874		1 655	1.02
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	131 833		56 416		75 417	133.68
	Total IV	622 095		437 385		184 710	42.23
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		453 506		323 323		130 183	40.26

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2025	12	30/06/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	52 426		60 987		8 561	14.04
Parrainages			6 136		6 136	100.00
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	579 280		567 870		11 409	2.01
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	22 883				22 883	
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	192 702		226 926		34 224	15.08
Total I	847 289		861 919		14 630	1.70
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	347 885		408 719		60 834	14.88
Aides financières	180 423		239 143		58 720	24.55
Impôts, taxes et versements assimilés	5 688		10 666		4 978	46.67
Salaires et traitements	279 078		221 228		57 850	26.15
Charges sociales	57 261		43 911		13 350	30.40
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 424		15 479		945	6.10
Dotations aux provisions	3 578				3 578	
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	4 707		2 486		2 221	89.37
Total II	895 045		941 633		46 588	4.95
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	47 755		79 714		31 958	40.09

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2025	12	30/06/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1	118	1	117	0	0.03
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	1	118	1	117	0	0.03
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	1	733	2	005	271	13.53
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	1	733	2	005	271	13.53
2. Résultat financier (III-IV)		616		888	272	30.61
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		48 371		80 601	32 230	39.99
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	3	586	5	624	2 039	36.24
Sur opérations en capital	16	688	22	354	5 666	25.35
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	20	274	27	979	7 705	27.54
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	21	320	7	589	13 731	180.92
Sur opérations en capital			8	500	8 500	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	21	320	16	089	5 231	32.51
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		1 046		11 890	12 936	108.80
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		868 681		891 015	22 334	2.51
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		918 098		959 727	41 629	4.34
5. EXCEDENT OU DEFICIT		49 417		68 712	19 294	28.08

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	14
Permanence ou changement de méthodes	14
Informations générales complémentaires	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	16
Tableau de variation des fonds propres	17
Etat des provisions	17
Etat des échéances des créances et des dettes	17
Evaluation des immobilisations corporelles	18
Evaluation des amortissements	18
Evaluation des créances et des dettes	18
Produits à recevoir	18
Détail des produits à recevoir	19
Charges à payer	19
Détail des charges à payer	20
Détail des produits constatés d'avance	20
Subventions d'équipement	20
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	21
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	21

FAITS MARQUANTS

Le comité a dégagé sur l'exercice une perte de 49 417 euros.
Des actions sont prévues par la direction pour permettre l'amélioration du résultat sur les prochains exercices

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 453 505.77 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 847 289.44 Euros et dégageant un déficit de 49 417.22- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions :

- du code de commerce,
- du décret comptable du 29/11/83,
- du règlement ANC 2014-03,
- du règlement ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général,
- ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatif aux groupements et personnes morales de droit privé à but non lucratif et applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en oeuvre

L'Association dite "Comité Territorial de Rugby" de La Réunion a le même objet que celle de la Fédération Française de Rugby à savoir :

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Encourager et développer la pratique du jeu de rugby (rugby à 15, rugby à 7 et toute autre forme de rugby appliquant les règles du jeu fixées par l'International Rugby Board), de diriger et de régler le rugby et d'en défendre les intérêts.

Cette mission comprend plusieurs domaines de compétences :

- La gestion des structures (clubs, rassemblements)
- La gestion des licenciés
- La gestion des pratiques (rugby à XV, à X, à 7, à 5)
- La gestion de la formation
- La gestion du développement
- La gestion de la promotion
- La gestion de la détection et sélection.

Pour cela, le comité emploie 9 salariés et bénéficie du soutien financier de la Fédération Française de Rugby, de l'ANS, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Etat sous forme de subventions. L'association dispose également de ressources propres issues de partenariats et de de la fourniture de prestations auprès des bailleurs sociaux.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	3 410	
Constructions sur sol d'autrui	134 730		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	44 284		
Matériel de transport	1		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 407		
TOTAL	198 422		
Prêts, autres immobilisations financières	755		
TOTAL	755		
TOTAL GENERAL	202 587		

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			3 410	3 410
Constructions sur sol d'autrui			134 730	134 730
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			44 284	44 284
Matériel de transport			1	1
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			19 407	19 407
TOTAL			198 422	198 422
Prêts, autres immobilisations financières			755	755
TOTAL			755	755
TOTAL GENERAL			202 587	202 587

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	3 410			3 410
Constructions sur sol d'autrui		37 361	5 390		42 751
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		13 132	10 121		23 253
Matériel de transport		1			1
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		17 583	913		18 496
TOTAL		68 077	16 424		84 501
TOTAL GENERAL		71 487	16 424		87 911
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	5 390				
Instal.techniques matériel outillage indus.	10 121				
Matériel de bureau informatique mobilier	913				
TOTAL	16 424				
TOTAL GENERAL	16 424				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	15 245				15 245
Report à nouveau	95 887-	68 712-			164 598-
Excédent ou déficit de l'exercice	68 712-	68 712		49 417	49 417-
Situation nette	149 354-			49 417	198 771-
Subventions d'investissement	35 291		8 000	16 688	26 603
TOTAL I	114 062-		8 000	66 105	172 167-

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		3 578			3 578
TOTAL		3 578			3 578
TOTAL GENERAL		3 578			3 578
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 578			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	755	755	
Autres créances clients	3 630	3 630	
Personnel et comptes rattachés	35	35	
Taxe sur la valeur ajoutée	34 125	34 125	
Divers état et autres collectivités publiques	152 802	152 802	
Débiteurs divers	102 494	102 494	
Charges constatées d'avance	20 211	20 211	
TOTAL	314 053	314 053	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 264	3 264		
Emprunts et dettes financières divers	82 222	16 988	58 831	6 403
Fournisseurs et comptes rattachés	78 387	78 387		
Personnel et comptes rattachés	23 593	23 593		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 132	15 132		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 652	6 652		
Autres impôts taxes et assimilés	5 234	5 234		
Groupe et associés	115 558	115 558		
Autres dettes	160 219	160 219		
Produits constatés d'avance	131 833	131 833		
TOTAL	622 095	556 861	58 831	6 403
Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 711			

Le total des subventions à reverser s'élève à 5 000 € et se trouve inclus dans le poste "autres impôts taxes et assimilés". Il correspond à la subvention octroyée par la Région pour l'acquisition de matériel sportif pour la période du 27/04/2021 au 27/04/2022.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	25 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	7 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	163 802
Total	163 802

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
44100001 - CONSEIL DEPARTEMENTAL	14 750
44100002 - CONSEIL REGIONAL	69 200
44100008 - AGENCE NATIONAL DU SPORT	61 800
44100013 - VILLE DE SAINT LOUIS	5 052
44100015 - SUBV A RECEVOIR. AIDES APPRENTIS	2 000
46873000 - PRODUITS A RECEVOIR FINANCEURS (FEBECS)	11 000
Total	163 802

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 960
Dettes fiscales et sociales	29 646
Total	43 606

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Détail des charges à payer

	Montant
40800000 - FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	13 960
42820000 - PERSONNEL DETTES PROVISION CP	23 594
43820000 - CHARGES SOCIALES/CONGES PAYES	4 459
43860000 - AUTRES ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	1 593
Total	43 606

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA SUB° DEPARTEMENT HAUT NIVEAU 2025	3 500		
PCA SUB° DEPARTEMENT FONCTIONNEMENT 2025	2 000		
PCA SUB° REGION POM 2025-2026	20 833		
PCA SUB° REGION FORM°/PERF 2025-2026	8 333		
PCA SUB° ANS EMPLOI 2025	22 000		
PCA SUB° ANS RUGBY ET SPORT SANTE 2025	7 400		
PCA SUB° ANS DVLPT PRATIQUE RUGBY A 5	3 000		
PCA SUB° ANS FCT EQUIPE TECHNIQUE 2025	1 750		
PCA SUB° ANS RUN RUGBY CITY 2025	750		
PCA SUB° VILLE ST LOUIS BABY RUGBY 2025-2026	5 052		
PCA PARTICIPATIONS FAMILLES POM 2025-2026	23 450		
PCA PARTENARIATS ECHANGES MARCH/SERVICES	33 765		
Total	131 833		

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement s'établissent à 26 603 € à la clôture de l'exercice et sont décomposés comme suit :

- 47 600 € de subventions octroyées par la REGION, avec un montant cumulé repris au compte de résultat égal à 34 373 €, soit un monatanet net de subvention égal à 13 227 € à la clôture,

- 30 450 € de subventions octroyées par l'ANS, avec un montant cumulé repris au compte de résultat égal à 17 073 €, soit un monatanet net de subvention égal à 13 377 € à la clôture.

Les montants des investissements restants à réaliser à la clôture sont mentionnés dans le paragraphe relatif aux "Engagements financiers" à la page 21.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
FORMATION / PERFECTIONNEMENT	10 000
MANIF EXCEPTIONNELLE	27 000
POM	25 000
CHAMPIONNATS DE FRANCE	14 000
VENUE JORDAN SEPHO (JOUEUR EQUIPE DE FRANCE)	11 500
STRUCTURE HAUT NIVEAU	7 000
FONCTIONNEMENT	3 750
CHALLENGE DE FRANCE SELECTION MOINS DE 14 ANS	13 000
AIDES A L'EMPLOI	41 000
RUGBY ET SPORT SANTE	11 900
DVLPT PRATIQUE RUGBY A 5	13 000
RUN RUGBY CITY	3 750
FONCTIONNEMENT EQUIPE TECHNIQUE	6 750
RUGBY CITOYEN	22 070
DVLPT PRATIQUE FEMININE	500
ACCESSION HAUTE PERFORMANCE	14 500
SUB° FFR	354 560
Total	579 280

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		8 000
SUBV° D'INV REGION / INV RESTANT A REALISER	8 000	
Total (1)		8 000

Engagements reçus



06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE LA REUNION

18, Route Philibert Tsiranana
97490 SAINTE CLOTILDE

Exercice clos le 30 juin 2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames et Messieurs les Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Saint Denis, le 30 septembre 2025

Le Commissaire aux Comptes,

ACP

ACP
Société de Commissariat aux comptes
SAS au capital de 7 500 €
6 Rue Pasteur
97400 SAINT-DENIS
Siret : 479 736 316 00049 – APE : 6920 Z

Patrick PATCHEZ

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 500 euros
Société de Commissariat aux comptes, membre de la Compagnie régionale de la Réunion
B 479 736 316 RCS Saint Denis